

Lettre de mission

Intitulé du poste : Conseiller(e) scientifique et technique du Secrétaire Exécutif de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)

N° du Poste :

Le poste est basé à Tunis

La présente lettre de mission est établie pour la durée du contrat.

1. Cadre d'intervention et objectifs de la Mission

1.1 Contexte et justification de la mission

L'Observatoire du Sahara et du Sahel (www.oss-online.org) est une organisation internationale, créé officiellement en 1992, dont le siège est basé à Tunis depuis 2000. Elle regroupe 23 États d'Afrique du Nord, de l'Ouest et de l'Est, ainsi que des organisations sous-régionales (UMA, CILSS, IGAD, CEN-SAD et CBLT). Cinq États du Nord (Allemagne, Canada, France, Italie et Suisse), l'UNESCO, le Secrétariat Exécutif de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (UNCCD), la FAO et UNITAR en sont également membres.

Centre d'impulsion régional, l'OSS agit en faveur du renforcement des capacités de ses Etats membres circum-sahariens à produire, gérer, partager et diffuser l'information utile à la gestion durable des ressources naturelles et à l'adaptation aux mutations environnementales. Il les appuie ainsi dans la mise en œuvre coordonnée des trois Accords Multilatéraux de l'Environnement issus de Rio : la Convention de lutte contre la désertification (UNCCD), la Convention sur la biodiversité (UNCBD) et la Convention sur les changements climatiques (UNFCCC) et contribue à la mise en œuvre des politiques et stratégies sous-régionales dans les domaines des ressources en eau, de l'agriculture et de l'environnement.

La stratégie de la structure à échéance 2020 s'organise autour de deux axes : un axe scientifique et technique centré sur la gestion durable et concertée des ressources naturelles (avec deux thèmes principaux : « **Eau** » et « **Terre** », et deux thèmes transversaux : « **Climat** » et « **Populations** ») ; un axe informationnel centré sur les enjeux de partage des connaissances et de communication (dans une logique de renforcement de l'intermédiation entre connaissances scientifiques et acteurs et décideurs de la gestion des ressources naturelles).

Une place centrale est donnée à la consolidation des acquis de l'OSS dans les domaines de la gestion des aquifères transfrontaliers, de la surveillance environnementale, et du suivi-évaluation des efforts de lutte contre la dégradation des terres.

Le niveau sous-régional est particulièrement pertinent pour développer des méthodes communes sur des zones à problématiques comparables. A ce titre, l'OSS est un partenaire majeur de la stratégie française de lutte contre la désertification et la dégradation des terres (cf. Document d'orientation stratégique). Dans ce cadre, la France propose d'apporter un appui technique à la mise en œuvre de la stratégie 2020 de l'OSS, en contribuant à la réalisation de ses programmes et en développant de nouveaux projets répondant aux attentes des pays membres du Sud.

1.2 Affectation et positionnement de l'expert(e) technique international

Le/la Conseiller(e) est placé(e) au sein de l'Observatoire du Sahara et du Sahel et travaille sous la supervision de son Secrétaire exécutif.

Pour la partie française, il/elle relève administrativement du Service de Coopération et d'Action culturelle auprès de l'Ambassade de France à Tunis. A ce titre, il/elle est placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Chef de SCAC.

1.3 Termes de référence de la Mission

Sous la supervision du Secrétaire Exécutif, l'expert(e) technique international travaillera sur les thèmes suivants :

- ^ Appui au Coordonnateur des programmes : l'expert(e) technique international viendra en appui/conseil au Coordonnateur des programmes, fonction actuellement assurée par le Secrétaire exécutif de l'OSS, et aux équipes des axes « Eau » et « Terre », s'efforçant de renforcer les passerelles entre ces deux axes, d'intégrer la problématique de l'adaptation au changement climatique et de renforcer les composantes « système d'observation environnemental » et « suivi évaluation », outils pouvant servir aux trois conventions de Rio.
- ^ Appui technique à l'élaboration de projets et de réponses à des appels d'offre auprès des institutions de financements dans les domaines de l'observation environnementale, de la gestion de l'eau, de l'adaptation au changement climatique (Fonds de la Convention Climat, Initiative TerrAfrica, FEM, FFEM, Facilité africaine pour l'eau, instruments de la Commission européenne -FED, FP7, ACP, IPEV-, etc).
- ^ Contribution à la communication de l'OSS sur ses programmes et leurs résultats, auprès des bailleurs de fonds et des partenaires au Sud ; représentation de l'OSS lors des conférences internationales liées aux Accords Multilatéraux de l'Environnement ;
- ^ Appui au renforcement de la coordination entre l'OSS et les institutions régionales politiques et techniques africaines (CILSS, UMA, ACMAD, CEDEAO, IGAD, ICPAC, CEN-SAD, BAD, etc), françaises et européennes (IRD, CIRAD, CCR, ESA, etc), et internationales (FAO, PNUE, PNUD, BM, Sec UNCCD, UNCCC, etc.), pour la mise en œuvre de ses programmes et des trois Conventions de Rio.
- ^ Appui institutionnel au fonctionnement de l'organisation (élaboration des rapports d'activités annuels, présentations aux instances de l'OSS, etc).

L'expert(e) technique international sera un relais entre le Département (Ministère des Affaires Étrangères à Paris), le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC), et les actions de terrain soutenues par la coopération française dans son ensemble : Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) / Agence Française de Développement (AFD) / projets européens et internationaux dont la France est partenaire (TerrAfrica, GMES Afrique, etc).

A ce titre, il pourra être amené, en tant que de besoin : (i) à représenter le Département aux réunions de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et des deux autres Conventions ; (ii) à participer à l'élaboration des orientations de l'aide française, (iii) à l'identification de projets (AFD, Fonds Français pour l'environnement Mondial) et à la mise en œuvre des stratégies françaises dans les domaines de la lutte contre la désertification, de la gestion intégrée des ressources en eau, et des changements climatiques ; (iv) à être une personne ressource pour le Département sur ces sujets (communication sur la stratégie française, participation à des comités de pilotage, analyse de documents ...).

1. 4 Résultats attendus

Les produits concrets attendus de la mission de l'expert(e) technique international sont les suivants :

- la mise en œuvre par l'OSS de nouveaux projets dans les domaines de l'observation environnementale, de la gestion de l'eau, et de l'adaptation au changement climatique ;
- le renforcement de la coopération entre l'OSS et les institutions scientifiques françaises (IRD, CIRAD, CSFD, etc.) et politiques et techniques africaines (CUA, CILSS, CEDEAO, IGAD, ACMAD, ABN, etc.) et la mobilisation de nouveaux partenaires financiers ;
- la préparation à la réalisation des objectifs à moyen et long terme de la stratégie 2020 de l'OSS ;
- la pérennisation et le développement des outils de communication et de valorisation des acquis de la structure, une meilleure visibilité de l'OSS comme instrument de mise en œuvre des trois conventions de Rio.

1.5 Calendrier d'exécution des différentes tâches

Le calendrier sera déterminé par le secrétaire exécutif de l'OSS, en fonction des activités de la structure et des agendas internationaux.

L'expert(e) technique international devra élaborer un rapport d'activités annuel présentant les forces/faiblesses, atouts/contraintes de la structure d'accueil, ainsi qu'un rapport de fin de mission.

2. Environnement matériel et humain

2.1 Ressources humaines

L'expert(e) technique international s'appuie sur les moyens humains de l'Observatoire du Sahara et du Sahel.

2.2 Moyens logistiques

Les moyens matériels sont fournis par l'Observatoire du Sahara et Sahel. L'expert(e) technique international bénéficie en outre des crédits régionaux sur délégation de crédits au SCAC de Tunis.

3. Évaluation

L'évaluation de l'expert(e) technique international sera effectuée en tenant compte du rapport d'activités de l'assistant, de la concrétisation des résultats présentés au point 1.4, des rapports des réunions d'orientations, des comités de pilotage de programmes auxquels a participé l'ETI.

Le secrétaire exécutif de l'OSS sera aussi consulté.

L'expert(e) technique international rendra compte au chef de SCAC des conditions d'exécution de sa mission. La lettre de mission pourra être revue chaque année pour l'adapter à la mission.

L'expert(e) technique international est tenu aux devoirs de loyauté, de neutralité, de confidentialité, et de réserve qu'implique sa situation d'agent de l'État français en service dans un état étranger. Il est notamment tenu de s'abstenir de tout acte susceptible de mettre en cause le gouvernement de la République française, le gouvernement tunisien ou l'un des pays membres de l'OSS.

Le Secrétaire Exécutif de l'OSS

L'ambassadeur de France à Tunis